

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production</b>	<b>A2</b>
<b>Actions européennes</b>	<b>529</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20 et 21 octobre 2016 adoptant la nouvelle Stratégie régionale européenne,
- VU** la délibération du Conseil régional du 28 septembre 2018 adoptant le Règlement d'Intervention d'Appui Conseil Europe – ACE2020.

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

Après en avoir délibéré,

**ATTRIBUE**

une subvention de 230 euros sur un montant subventionnable de 1 150 euros TTC à l'AEP de l'école du Sacré Cœur de la Suze-sur-Sarthe pour le financement de matériel pour des cours de langue afin de permettre l'ouverture à la citoyenneté et à la mobilité européennes au titre du dispositif CAP EUROPE,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement correspondante de 230 euros au titre du dispositif CAP EUROPE,

**ATTRIBUE**

une subvention de 400 euros sur un montant subventionnable de 2 000 euros TTC à la Maison de l'Europe Le Mans-Sarthe pour son projet de valorisation de la politique de cohésion européenne au titre du dispositif CAP EUROPE,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement correspondante de 400 euros au titre du dispositif CAP EUROPE,

**ATTRIBUE**

une subvention de 1 276 euros sur un montant subventionnable de 6 383 euros TTC au lycée professionnel Simone Viel pour son projet de rencontre franco-allemande à Strasbourg au titre du dispositif CAP EUROPE,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement correspondante de 1 276 euros au titre du dispositif CAP EUROPE,

**ATTRIBUE**

une subvention de 1 500 euros sur un montant subventionnable de 8 450 euros TTC à la Maison de l'Europe en Mayenne pour son projet « Let's make young people aware about Europe and interculturalism » au titre du dispositif CAP EUROPE,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement correspondante de 1 500 euros au titre du dispositif CAP EUROPE,

**ATTRIBUE**

une subvention de 2 150 euros sur un montant subventionnable de 14 000 euros TTC à la Maison de l'Europe en Mayenne pour son projet sur les 30 ans de la chute du mur de Berlin au titre du dispositif CAP EUROPE,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement correspondante de 2 150 euros au titre du dispositif CAP EUROPE.

**APPROUVE**

le nouveau règlement d'intervention du dispositif ACE 2020 figurant en annexe.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Contre : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 02/10/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs

